AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1916
FR0000062671-FS0927

29 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société EXAIL TECHNOLOGIES et détenir, indirectement, 1 158 177 actions EXAIL TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,79% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	1 156 083	6,78	1 156 083	5,01
Goldman Sachs Bank Europe	126	ns	126	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 619	0,01	1 619	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	349	ns	349	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**1 158 177**	**6,79**	**1 158 177**	**5,02**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EXAIL TECHNOLOGIES hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 75 421 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions et (ii) 941 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *exchangeable bond* » à dénouement physique sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 512 205 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 15 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 6 novembre 2026 et le 9 octobre 2036.

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 044 747 actions représentant 23 056 746 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.